

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 48451
N/réf. : AVL/KD/AND-2.126/s.546
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de l'Instruction, 46.
Transformation de l'arrière du rez-de-chaussée en logement (régularisation),
aménagement des 2^e et 3^e étages en duplex.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre demande du 13 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale.

Pour rappel, la CRMS a formulé en 2007 des remarques sur une demande de réaffectation et de transformation du rez-de-chaussée commercial en deux logements (cfr. avis émis le 22/08/2007). La présente demande vise à régulariser la transformation de l'arrière du rez-de-chaussée en logement. Elle porte également sur l'aménagement du 2^e et du 3^e étage (sous toiture) en duplex.

A l'examen des plans, il apparaît que ces interventions ne constituent pas un enjeu spécifique pour la Maison communale. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger,

MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.